

Réouverture des écoles – COVID-19
Projet d'accueil
Ecole Anne Frank – Migennes

Directrice : Lucille Hasiak
5, rue des écoles
89400 Migennes
03.86.80.04.51
0890628z@ac-dijon.fr

L'accueil des élèves

Monsieur le Maire rouvre les écoles à compter du 14 mai. Un calendrier de réouverture des écoles a été retenu. Il fera l'objet d'adaptation selon les besoins qui seront constatés.

Dans un premier temps, pour limiter les risques de contamination et respecter le protocole sanitaire l'accès à l'école sera réservé aux enfants dont les 2 parents travaillent et qui ont répondu vouloir un retour en classe via notre enquête déconfinement. Les GS seront privilégiés comme cela nous l'est demandé.

Le groupe accueilli à l'école se composera au maximum de 9 élèves dans un premier temps pour respecter les conditions sanitaires et nous adapter à ce nouveau protocole inédit.

Le calendrier suivant a donc été retenu :

-Du **jeudi 14 mai au mardi 19 mai**, seront accueillis les élèves de GS ainsi que les enfants des personnels soignants, des personnels enseignants, nous compléterons ce groupe avec les enfants dont les parents travaillent et qui ont répondu positivement à l'enquête.

-Du **lundi 25 mai au vendredi 29 mai**, seront accueillis en plus des autres élèves, les élèves de PS et MS dont les familles ont souhaité un retour en classe via notre sondage.

Entre le 14 mai et le 29 mai, si d'autres familles font la demande de retour à l'école de leur(s) enfant(s) elles seront placées sur liste d'attente.

-**A partir du mardi 2 juin**, les élèves sur liste d'attente pourront être accueillis si les conditions le permettent, c'est à dire si le nombre d'élèves n'empêche pas le respect du protocole sanitaire. Des nouvelles mesures seront alors à définir en fonction du nombre d'élèves à accueillir. Nous vous tiendrons informés sur les modalités de cet accueil.

Pour assurer l'encadrement des enfants à l'école, **1 enseignant et 1 ATSEM** seront présents. Les enseignants assureront à tour de rôle la classe pour permettre de garantir l'enseignement à distance de ceux qui ont fait ce choix.

[Ce projet est évolutif et sera adapté au fur et à mesure de la situation exceptionnelle à laquelle nous faisons face.](#)

Les locaux

- ❖ Nous accueillerons les enfants dans la grande salle de manipulation de l'école. Celle-ci sera aménagée de façon à respecter le protocole sanitaire en vigueur. Cela nous permettra de réaliser un ménage quotidien approfondi.
- ❖ Le passage aux toilettes s'effectuera 2 par 2 avec l'ATSEM pour respecter les mesures d'hygiène à appliquer. Le lavage des mains sera fréquent et respectera le protocole en vigueur.
- ❖ Le dortoir sera aménagé pour respecter la distanciation physique et les couvertures lavées chaque semaine.
- ❖ Le vestiaire sera aménagé près du dortoir en respectant la distanciation physique pour que vos enfants y déposent leurs vêtements.

L'entrée et la sortie

- ❖ Afin d'assurer la sécurité de tous et les règles sanitaires qui nous incombent, l'entrée et la sortie s'effectueront au niveau de la salle de manipulation.
- ❖ Un sens de circulation sera défini dans la cour de l'école afin de limiter les contacts. La distanciation physique d'1m entre chaque personne sera à maintenir.
- ❖ Les enfants seront remis à un adulte autorisé aux horaires habituels.
- ❖ Le lavage des mains s'effectue à l'entrée et à la sortie de l'école.

Les activités

- ❖ Les jeux de ballons et de contacts sont proscrits.
- ❖ Les tenues adaptées qui permettent l'autonomie des élèves sont indispensables.
- ❖ Les parcours sportifs individuels sont autorisés.
- ❖ Il n'y aura pas de jeux pouvant être manipulés à plusieurs.
- ❖ Les déplacements seront limités dans l'enceinte des locaux.
- ❖ Les espaces jeux des classes sont interdits.
- ❖ Le prêt de matériel entre enfant est interdit.
- ❖ Les contacts ne sont pas autorisés.

La récréation

- ❖ Il est interdit d'utiliser la structure de jeux dans la cour.
- ❖ Les vélos ne pourront pas être utilisés.
- ❖ La distanciation physique sera à respecter dans la cour.

Le nettoyage des locaux

- ❖ Les espaces réservés aux enfants seront nettoyés quotidiennement.
- ❖ Les jeux utilisés seront nettoyés à chaque utilisation.
- ❖ Le nettoyage s'effectue selon le protocole sanitaire en vigueur.
- ❖ L'aération des locaux sera effectuée plusieurs fois par jour.

L'information

- ❖ Vous serez informés via le site internet de l'école des conditions d'accueil et de leur évolution.

<http://mat-migennes-annefrank-89.ec.ac-dijon.fr/>

- ❖ Les règles sanitaires seront affichées dans l'établissement sous forme d'images afin de correspondre à l'âge des enfants.

Les services municipaux

- ❖ Les accueils périscolaires (matin et soir) et la restauration scolaire seront ouverts à compter du 14 mai, mais dans un lieu unique : le pot Levé (à côté de la mairie). Les repas servis seront froids.
- ❖ Pour la restauration scolaire les familles devront confirmer leur inscription auprès du service scolaire au plus tard la veille avant 11h (par mail : scolaire@ville-migennes.fr ou par téléphone : 03 86 80 51 55)
- ❖ Les transports scolaires seront organisés comme habituellement.

Pour plus de renseignements, je vous invite à lire la synthèse du protocole sanitaire ou le protocole dans son ensemble. Les documents sont disponibles sur le site de l'école.